

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 13 avril deux mille dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Régis HERVE, David DUPREY, Maryline BRUNOT, Aymeric BLAN.

ABSENTS (excusés): Yannick VIET (pouvoir à Jean-Claude SOLIGNAT), Guillaume JAGOREL, Coraline GUIOT, Thierry LONGUET

Michelle VIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

I –ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif est présenté :

• Fonctionnement	
– Dépenses	11 646,65 €
– Recettes	9 600,00 €
– Déficit de l'année	2 046,65 €
• Investissement	
– Dépenses	159 375,32 €
– Recettes	140 513,82 €
– Déficit de l'année	18 861,50 €

Compte tenu du résultat antérieur, la section investissement laisse apparaître fin 2016 un déficit de 67 214,53 €.

Compte tenu du résultat antérieur, la section de fonctionnement laisse apparaître fin 2016 un déficit de 3 816,80 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 est déficitaire de 71 031,33 €, compte tenu du solde antérieur.

Monsieur le Maire sort pour le vote. Jean-Claude SOLIGNAT est désigné Président par le Conseil.

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion ;
Le compte de gestion et le compte administratif sont alors votés et approuvés à l'unanimité des présents.

II_ - COMMUNE : COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif est présenté :

• Fonctionnement		
– Dépenses		173 873,32 €
– Recettes		275 974,37 €
– Excédent de l'année		102 101,05 €
• Investissement		
– Dépenses		100 976,58 €
– Recettes		104 958,61 €
– Excédent de l'année		3 982,03 €

Compte tenu du résultat antérieur, la section investissement laisse apparaître fin 2016 un excédent de 31 663,28 €.

Compte tenu du résultat antérieur, la section de fonctionnement laisse apparaître fin 2016 un excédent de 238 606,44 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 devient 270 269,72 €, compte tenu du solde antérieur.

Monsieur le Maire sort pour le vote. Jean-Claude SOLIGNAT est désigné Président par le Conseil.

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion ;
Le compte de gestion et le compte administratif sont alors votés et approuvés à l'unanimité des présents

III – ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif assainissement 2017 présenté par le Maire se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses	=	323 923,00 €
	Recettes	=	323 923,00 €
Investissement :	Dépenses	=	2 001 669,00 €
	Recettes	=	2 001 669,00 €

Le budget primitif assainissement est approuvé et voté par les Conseillers Municipaux à l'unanimité

IV - COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 présenté par le Maire se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses	=	454 765,00 €
	Recettes	=	454 765,00 €
Investissement :	Dépenses	=	86 409,00€
	Recettes	=	86 409,00€

Le budget primitif de la commune est approuvé et voté par les Conseillers Municipaux à l'unanimité.

Le Conseil municipal remercie la secrétaire pour l'édification des budgets.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 5 mai 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 22 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.